

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité Routière*

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par M  
Fax :

Réf. : F

Paris, le 09 AVR. 2018

Maître Antoine REGLEY  
Centre d'affaires Solférino  
229 rue de Solférino  
59000 Lille

Maître,

Par courrier en date du 15 janvier 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de M. Gevda Juste ML.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction commise le 25 février 2016 ont été supprimées.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et sa délégation,  
le directeur national  
des droits à conduire

Eric BIERGEON